



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 24 Mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 Mai, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 17 Mai 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : M. André LAIGNEL, M. Dominique ROULLET, M. Michel BOUGAULT, Mme Carol LE STRAT, M. Jacques PERSONNE, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Gérard SADOIS, Mme Jane-Marie CANDÉ, M. Éric HERVOUET, Maires-Adjoint, M. Patrick SOIDET, Mme Agnès NADOT, Mme Marcelle CHAMPAULT, M. Alex COSTANZO, M. Jean-Pierre TISLER, Mme Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Didier CHAMPION, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maire-Adjoint et Conseillers Municipaux ayant donné procurations, Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. Eric HERVOUET, Mme Magali MARTIN a donné procuration à M. Michel BOUGAULT, Mme Lucie BARBIER a donné procuration à Mme Carol LE STRAT, M. Sébastien JACQUET a donné procuration à M. André LAIGNEL, Mme Sophie KRUPA a donné procuration à M. Jean-Pierre TISLER, M. Karim BOUSSABOUA a donné procuration à M. Dominique ROULLET, Mme Marie Des Neiges CHEZE a donné procuration à M. Gérard SADOIS, M. Régis BONNIN a donné procuration à Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE,

Absents : M. Jean-Charles PAILLARD, Mme Hada BOUZID-GHEZIEL, Mme Brigitte BOYELDIEU, M. Pierre BOGGIO

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. Eric HERVOUET, Mme Magali MARTIN a donné procuration à M. Michel BOUGAULT, Mme Lucie BARBIER a donné procuration à Mme Carol LE STRAT, M. Sébastien JACQUET a donné procuration à M. André LAIGNEL, Mme Sophie KRUPA a donné procuration à M. Jean-Pierre TISLER, M. Karim BOUSSABOUA a donné procuration à M. Dominique ROULLET, Mme Marie Des Neiges CHEZE a donné procuration à M. Gérard SADOIS, M. Régis BONNIN a donné procuration à Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE,

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 – Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Avis du Conseil Municipal

Le Maire explique que le Conseil doit émettre, conformément aux documents transmis en annexe de la convocation électronique des conseillers municipaux, un avis sur le projet de PLUi de la CCPI comprenant le rapport de présentation (diagnostic...), le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le règlement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le zonage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis Favorable au projet d'arrêt de PLUi de la CCPI

Dossier 2 – Proposition d'un nombre de sièges de délégués et d'une nouvelle répartition du nombre de conseillers communautaires par commune en vue des échéances électorales de mars 2020.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les Communes membres de la Communauté un accord local, fixant à **38** [nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté retenu dans le cadre de l'accord local] le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la CCPI, réparti, conformément aux principes énoncés au I 2°) de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

| COMMUNES | NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES |
|------------------------|---|
| Issoudun | 19 |
| Reuilly | 4 |
| Saint-Georges-S/-Arnon | 2 |
| Chârost | 2 |
| Paudy | 1 |
| Les Bordes | 2 |
| Sainte-Lizaigne | 2 |
| Chezal-Benoît | 2 |
| Saint-Ambroix | 1 |
| Ségry | 1 |
| Diou | 1 |
| Migny | 1 |

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de fixer, en application du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CCPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le nombre de sièges de délégués et la nouvelle répartition du nombre de conseillers communautaires par commune en vue des échéances électorales de mars 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 24 Mai 2019 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 4 juin 2019.

Le Maire,

André LAIGNEL

